



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 3 mars 2025 à 19h30, sont présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Marie-Eve Denicourt et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont aussi présents : le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale, madame Louise Nadeau, la directrice des loisirs, de la culture et des communications, madame Anne Tremblay, ainsi que trois (3) citoyens.

En l'absence de monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, et de madame Yannick Gagnon, greffière-trésorière adjointe, madame Jacinthe Boissé est nommée et présente à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1. Période de questions**
- 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour**
 - 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 février 2025**
 - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits**
 - 2.4. Rapport sur les plaintes**
 - 2.5. Planification des besoins d'espaces 2026-2036 - Centre de services scolaire des Hautes-Rivières**
 - 2.6. Journée internationale des droits des femmes**
 - 2.7. Avril - mois de la jonquille**
 - 2.8. Avril - mois de l'autisme**
- 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport**
- 4. TRANSPORT**
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 5.1. Dépôt du bilan annuel 2024 de la qualité de l'eau potable**
 - 5.2. Octroi de contrat - Nettoyage des puits P-01 et P-03**
 - 5.3. Octroi de contrat - Inspection des bornes incendie**
 - 5.4. Octroi de contrat - Nettoyage du ruisseau Chartier, branche 5**
 - 5.5. Installation d'une prise extérieure au pavillon**
- 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 6.1. Jour de la Terre 2025**
 - 6.2. Demande de don - Société de l'Alzheimer du Haut-Richelieu**
- 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport**
 - 7.2. PIIA 2025-01 - 514-516, rue Saint-Denis (Fenêtres)**
 - 7.3. PIIA 2025-02 - 1409, rue du Bonheur (Construction neuve)**
 - 7.4. Demande de dérogation mineure 25-01, Lot 4 391 141 (Lotissement)**
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1. Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport**
 - 8.2. Autorisation du trajet pour l'événement Je cours et roule pour ma cour 2025**
- 9. CORRESPONDANCE**
- 10. AFFAIRES DIVERSES**
- 11. RETOUR DES COMITÉS**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE**
 - 13.1. Levée de la séance**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 19h30.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25-03-48

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

25-03-49

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 février 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

25-03-50

Adoption des comptes et engagements de crédits

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de février 2025 et s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 553 029,73 \$ et l'autorisation est donnée à l'adjointe administrative et responsable des relations aux citoyens en remplacement du directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	5661 à 5696	pour	425 757,67 \$
Chèques fournisseurs	85174 à 85238	pour	84 863,44 \$
Rémunération		pour	42 408,62 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de février 2025, comportant trois (3) plaintes, est déposé devant le conseil.

25-03-51

Planification des besoins d'espaces 2026-2036 - Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières doit élaborer une planification des besoins d'espace 2026-2036 pour le ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières a transmis aux municipalités de son territoire la Planification des besoins d'espace 2026-2036 conformément à la démarche de planification des espaces;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre a pris connaissance du document *Planification des besoins d'espace 2026-2036 du Centre de services scolaires des Hautes-Rivières*;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre approuve la Planification des besoins d'espace 2026-2036 du Centre de services scolaires des Hautes-Rivières.

Adoptée à l'unanimité

25-03-52

Journée internationale des droits des femmes

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation des Nations Unies a officialisé en 1977 la journée du 8 mars comme étant la Journée internationale des droits des femmes;

CONSIDÉRANT QUE le 8 mars est une date importante, dont l'objectif est de célébrer le chemin parcouru par les femmes jusqu'à aujourd'hui et saluer tout le travail accompli vers l'atteinte de l'égalité;

CONSIDÉRANT QUE les femmes et les jeunes filles aux quatre coins du globe continuent de transformer la société en vue de faire progresser l'égalité des sexes;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation des Nations Unies invite la population à se mobiliser autour du thème « Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme » pour la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu;

DE proclamer le 8 mars JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité

25-03-53

Avril - mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic; à la chimiothérapie; aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu;

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Alexandre encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

25-03-54

Avril - mois de l'autisme

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le mois de l'autisme pour la Fédération québécoise de l'autisme;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, le taux de prévalence de l'autisme est en constante augmentation et est estimé à environ 1,5 %;

CONSIDÉRANT QU'en 2014, on recensait plus ou moins de 76 000 personnes autistes au Québec;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Saint-Alexandre à participer au mouvement *Faisons briller l'autisme dans toute sa diversité*;

Il est proposé par le conseiller le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Alexandre décrète le mois d'avril comme étant le mois de l'autisme;

QUE la municipalité de Saint-Alexandre illumine en bleu son Hôtel de Ville afin de participer au mouvement *Faisons briller l'autisme dans toute sa diversité*;

QUE le conseil municipal invite les Alexandrines et les Alexandrins à illuminer leurs maisons de la couleur qu'ils désirent durant le mois d'avril afin de souligner le mois de l'autisme.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de sécurité incendie - Rappor

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois de février 2025 représentant les sorties suivantes :

- 5 appels premiers répondants;
- 2 appels incendies;
- 3 journées de garde météo.

Le directeur du service incendie remercie toute son équipe et les agriculteurs qui ont prêté main-forte aux citoyens lors de la tempête de neige du 16 au 18 février 2025. Un total de 28 véhicules ont été

sortis de la neige.

4. **TRANSPORT**

5. **HYGIÈNE DU MILIEU**

Avis & dépôt

Dépôt du bilan annuel 2024 de la qualité de l'eau potable

Madame Louise Nadeau, inspectrice municipale, dépose devant le conseil, le rapport annuel sur la qualité de l'eau potable pour l'année 2024.

25-03-55

Octroi de contrat - Nettoyage des puits P-01 et P-03

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au nettoyage des puits PE-1 et PE-3;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'octroyer le contrat de nettoyage des puits PE-1 et PE-3 à Forage FTE pour un montant de 53 750 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

25-03-56

Octroi de contrat - Inspection des bornes incendie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit obligatoirement de procéder à l'inspection des bornes incendie et de fournir un rapport annuel;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu :

D'accepter l'offre de services de Simo Management inc. afin d'effectuer l'inspection annuelle de l'ensemble des bornes d'incendie sur le territoire de la municipalité de Saint-Alexandre;

DE signer un contrat de deux (2) ans au montant de 2 904 \$ pour l'année 2025 et de 3 020,25 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité

25-03-57

Octroi de contrat - Nettoyage du ruisseau Chartier, branche 5

La conseillère Anne-Sylvie Forney déclare ses intérêts et se retirent des délibérations.

CONSIDÉRANT la résolution 25-02-39 adoptée lors de la séance du conseil municipal du 3 février 2025 demandant le nettoyage de cours d'eau - Ruisseau Chartier, branche 5;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu égalité dans les 2 soumissions les plus basses;

CONSIDÉRANT QUE les 2 entrepreneurs ont été présents afin d'effectuer un tirage au sort sous témoin afin déterminer à qui serait octroyé le contrat;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'octroyer le contrat de nettoyage de cours d'eau, branche 5 à B. Frégeau et fils pour un montant de 1 500,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

25-03-58

Installation d'une prise extérieure au pavillon

CONSIDÉRANT les besoins en santé de la communauté Alexandrine;

CONSIDÉRANT la présence sur notre territoire de la clinique médicale mobile et de bénéficier de ces services à Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE pour offrir des soins, la clinique a besoin d'une alimentation électrique extérieure de 50 ampères pour son véhicule ainsi que des toilettes accessibles pour les usagers;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Alexandre accueille au pavillon des loisirs la clinique mobile selon le calendrier élaboré par ces responsables;

D'accepter la soumission d'Ad-Tech au montant 856,56 \$ incluant les taxes pour l'installation d'une prise électrique extérieure de 50 ampères pour les besoins de la clinique;

QUE la municipalité permette l'entrée au pavillon afin d'avoir accès aux toilettes pour les usagers de la clinique.

Adoptée à l'unanimité

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

25-03-59

Jour de la Terre 2025

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu de participer à la campagne du Jour de la Terre, le 22 avril 2025, afin de démontrer

l'engagement de la Municipalité de Saint-Alexandre en faveur de la protection de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité

25-03-60

Demande de don - Société de l'Alzheimer du Haut-Richelieu

Il est proposé par la conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu, de remettre un don de 350 \$, dans le cadre du défi des maires, pour la Société d'Alzheimer du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Avis & dépôt

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de février 2025, émis par l'inspectrice municipale, madame Louise Nadeau, et par l'inspecteur municipal adjoint, monsieur Michaël Picard, totalisant vingt-et-un (21) permis est déposé devant le conseil.

Dépôt du bilan annuel des émissions de permis pour l'année 2024.

25-03-61

PIIA 2025-01 - 514-516, rue Saint-Denis (Fenêtres)

LIEU : 514-516, rue Saint-Denis

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour le remplacement d'une porte patio par une fenêtre;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE la porte patio en façade sera remplacée par une fenêtre blanche de même grandeur que la fenêtre existante;

CONSIDÉRANT QUE le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'approuver la demande de PIIA pour l'obtention d'un permis de rénovation pour le remplacement de la porte patio par une fenêtre.

Adoptée à l'unanimité

25-03-62

PIIA 2025-02 - 1409, rue du Bonheur (Construction neuve)

LIEU : 1409, rue du Bonheur

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un permis pour la construction d'une maison unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal du PIIA au niveau des projets de construction est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales afin de former un ensemble cohérent avec le bâtiment existant et les bâtiments des terrains adjacents;

CONSIDÉRANT QUE le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'approuver la demande de PIIA pour l'obtention d'un permis de construction pour une maison unifamiliale telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

25-03-63

Demande de dérogation mineure 25-01, Lot 4 391 141 (Lotissement)

LIEU : 1203, rue Saint-Charles (Lot 4 391 141)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée pour le lot 4 391 141;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est relative à la norme imposée indiquant que la largeur frontale minimale doit être de 15 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires demandent l'autorisation de subdiviser leur lot en 2 parties ce qui résulterait d'un lot conforme à 15.16 mètres et d'un lot dérogatoire à 13.82 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la subdivision entraînerait une marge latérale de la maison actuelle dérogatoire à 1.46 mètres au lieu de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe pas de possibilité de rendre le projet conforme pour subdiviser le lot en respectant la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif recommande au conseil d'approver la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu de d'accepter la demande de dérogation mineure telle que proposée.

Le conseiller Jean-François Berthiaume demande le vote :

Conseiller	Pour	Contre
Stéphane Vézina	X	
Anne-Sylvie Forney	X	
Florent Raymond	X	
Marie-Eve Denicourt	X	
Jean-François Berthiaume		X
Quatre (4) pour et un (1) contre		

Adoptée à majorité

8. LOISIRS ET CULTURE

Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications, présenté par madame Anne Tremblay, directrice des loisirs, de la culture et des communications.

25-03-64

Autorisation du trajet pour l'événement Je cours et roule pour ma cour 2025

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'autoriser la tenue de l'événement Je cours et roule pour ma cour le samedi 31 mai 2025 en vertu des trajets proposés par le comité organisateur.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de correspondance du mois de février 2025.

10. AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse

11. RETOUR DES COMITÉS

Le conseiller Jean-François Berthiaume parle du nouveau site web.

La conseillère Marie-Eve Denicourt parle du comité consultatif d'urbanisme, du comité Ressources humaines et développement social.

La conseillère Anne-Sylvie Forney rappelle la soirée des bénévoles qui se déroulera le 22 mars prochain.

Le conseiller Stéphane Vézina fait état des travaux de la patinoire et du projet *Unitainés* de l'Office municipal d'habitation.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) questions sont posées aux membres du conseil.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

25-03-65

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et unanimement résolu que l'ordre du jour, étant épuisé, la séance soit levée à 20h35.

Jacinthe Boissé
Secrétaire d'assemblée

Yves Barrette
Maire

